



**CAID**

Cellule d'Analyses des Indicateurs de Développement

**IMPORTATION ET EXPORTATION DE  
L'ENERGIE ELECTRICITE DES  
TERRITOIRES ET VILLES  
FRONTALIERS AVEC LES PAYS  
LIMITROPHES EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

CONTACTEZ-NOUS



*Octobre 2023*

# A PROPOS DE NOUS

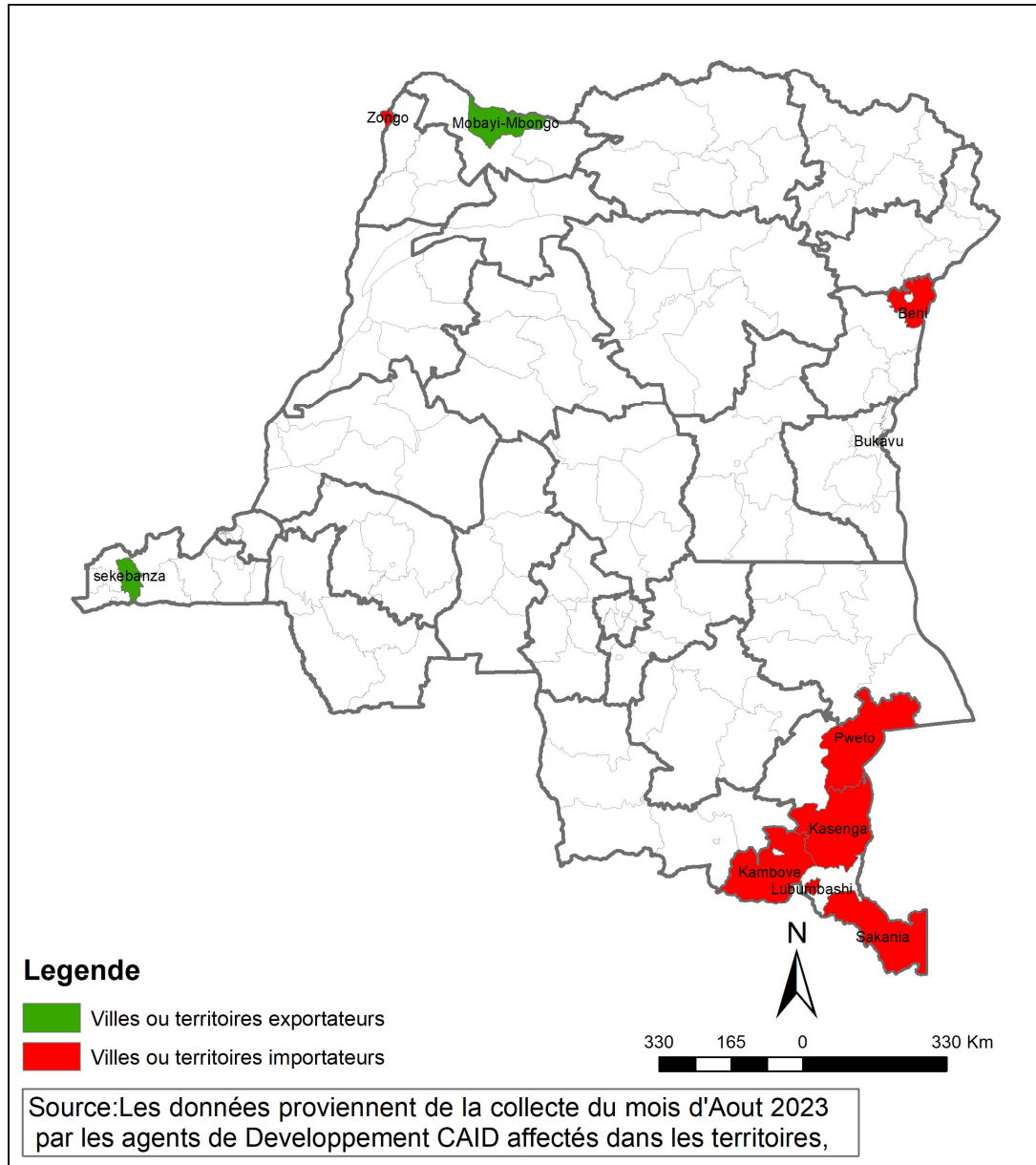
La Cellule d'Analyses des Indicateurs de Développement, CAID en sigle, est une Structure d'appui et d'aide à la décision rattaché au Secrétariat Général à la Primature.

Créée par le Décret n° 15/011 du 08 juin 2015 de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, elle a comme mission la collecte des données, le calcul et production des indicateurs socio-économique ainsi que le suivi-évaluation des Projets/Programmes du Gouvernement Central déployés dans les entités territoriales décentralisées afin de fournir aux décideurs en temps réel, les clichés situationnels et comparés de développement pour les 145 territoires par la saisie et les analyses des évidences captées à la base.

Le but final est de permettre aux instances décisionnelles – Gouvernements et ses partenaires de se rendre compte des progrès réalisés après déploiement dédits projets/programmes en rapport avec les différents documents des politiques du Pays et de réajuster, si nécessaire, les choix stratégiques et opérationnels grâce aux recommandations orientées issues de l'analyse des données pour plus renforcer les décisions des politiques publiques formulées.

La CAID est présente dans les 145 territoires et 26 villes de la République. Elle y affecte de manière permanente un Expert en développement assisté par autres Agents qui travaillent en collaboration avec les services techniques territoriaux, des Secteurs, chefferies et des organisations non gouvernementales, en plus d'interagir avec les communautés locales et les organisations de la société civile pour capturer de manière instantanée et permanente la photographie de la situation socio-économique (*santé, éducation, économie, énergie, infrastructure, sécurité alimentaire, ...*) du pays dans sa globalité aux fins de la production des indicateurs de développement qu'elle rend public via son site web ([www.caid.cd](http://www.caid.cd)) et à travers divers bulletins et brochures.

## Villes et territoires concernés par les importations et exportations de l'électricité en RDC



# INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo dispose de 217 sites hydroélectriques connus jusqu'alors (*mais non localisés*), selon l'Atlas des énergies renouvelables qui a identifié près de 890 aujourd'hui, soit 673 sites supplémentaires. Il montre comment est réparti le potentiel hydroélectrique global du pays (*les 100 000 MW*) sur le territoire national. S'il était connu que le site hydroélectrique d'INGA concentre, à lui tout seul, un potentiel estimé à 44 000 MW, rien n'était indiqué sur la répartition ventilée du reste du potentiel national.

L'Atlas montre qu'on réalise un potentiel estimé autour de 10 000 MW se trouve largement décentralisé et offre au pays la possibilité de développer des aménagements hydroélectriques de taille moyenne (*mini ou petites centrales hydroélectriques, c'est-à-dire dont la capacité varie entre 1 et 10 MW*) mais aussi des applications hydroélectriques encore mieux adaptées à la structure du marché local (*micro et pico hydroélectriques qui sont en dessous du mégawatt*) sur l'ensemble de ses 145 Territoires. C'est un atout de taille pour assurer l'exploitation et l'exportation de l'énergie électrique (*en réalisant une économie en infrastructures de transmission dont les coûts représentent généralement entre 30 et 50 % du coût d'investissement dans le domaine de l'hydroélectricité*). Ces sites sont situés en règle générale sur la partie la plus rurale de différents territoires qui constitue également la zone la moins desservie en énergie électrique (*avec un taux d'accès de 1 % en 2012*) et la zone la plus peuplée (*60 à 70 % de la population congolaise*).

La plupart de ces sites ont fait l'objet d'études sommaires (*qui renseignent, pour chaque site, sur les caractéristiques du cours d'eau en amont, les paramètres socio-économiques de l'environnement immédiat ainsi que l'estimation du potentiel et des besoins énergétiques locaux*)<sup>1</sup>.

Ce potentiel énergétique disponible pourrait davantage concourir à l'exportation vers les Pays limitrophes d'une part et à l'importation de l'énergie électrique dans des entités où la demande est importante. Pour ce qui concerne l'importation et l'exportation de l'énergie électrique en République Démocratique du Congo (RDC), nous avons identifié cinq (5) pays limitrophes/voisins concernés par ces opérations.

---

<sup>1</sup> RDC - Ministère de l'énergie et ressources hydrauliques, Atlas des énergies renouvelables, Janvier 2016.

## 1.1. CONTEXTE

L'accès pour tous à une énergie durable et à un coût abordable fait désormais partie, à l'échelle mondiale, des Objectifs du Développement Durable (ODD) et constitue le 7<sup>ème</sup> ODD. Pour la RDC et comme pour bon nombre des pays de l'Afrique Subsaharienne, l'accès à une Énergie durable pour tous et à un coût abordable constitue un défi majeur à relever par les autorités.

En effet, le taux d'électrification nationale étant de 15 % (*référence 2015, enquête 123 de l'INS*) avec de fortes disparités entre les zones urbaines et rurales, le deuxième plus grand pays d'Afrique fait pour autant partie des pays les moins électrifiés du continent.

La situation de gap notoire en infrastructures, accompagnée par l'absence d'accès à l'électricité, contraint les usagers aux revenus déjà modestes, à se tourner vers des solutions très coûteuses, néfastes pour l'environnement et la santé, la plupart du temps utilisant des hydrocarbures (*kérosène, gasoil*) pour l'éclairage et l'électricité et surtout la biomasse traditionnelle qui demeure encore pour la grande majorité de la population la seule source d'énergie accessible.

A cet effet, c'est la raison pour laquelle certaines villes et territoires du Pays recourent aux opérations d'importations et offre la possibilité aux pays voisins d'exporter de l'énergie électrique, c'est le cas notamment de la Province du Sud-Ubangi avec la Ville de Zongo, la Province du Nord-Ubangi avec le Territoire de Mobayi-Mbongo, la Province du Haut Katanga avec la Ville de Lubumbashi, le Territoire de Kasenga, le Territoire de Kambove, le Territoire de Pweto, le Territoire de Sakania, la Province du Nord-Kivu avec la Ville de Beni, la Province du Sud-Kivu avec la Ville de Bukavu et la Province du Kongo Central avec le Territoire de Sekebanza.

## 1.2. BUT ET OBJECTIF

Le but de cette étude est donc de fournir une information analytique sur les opérations d'importations et d'exportations de certaines entités de la RDC pouvant contribuer au renforcement des opportunités d'affaires du secteur afin de donner l'impulsion nécessaire au développement des Territoires.

## 1.3. DEMARCHE ET METHODOLOGIE

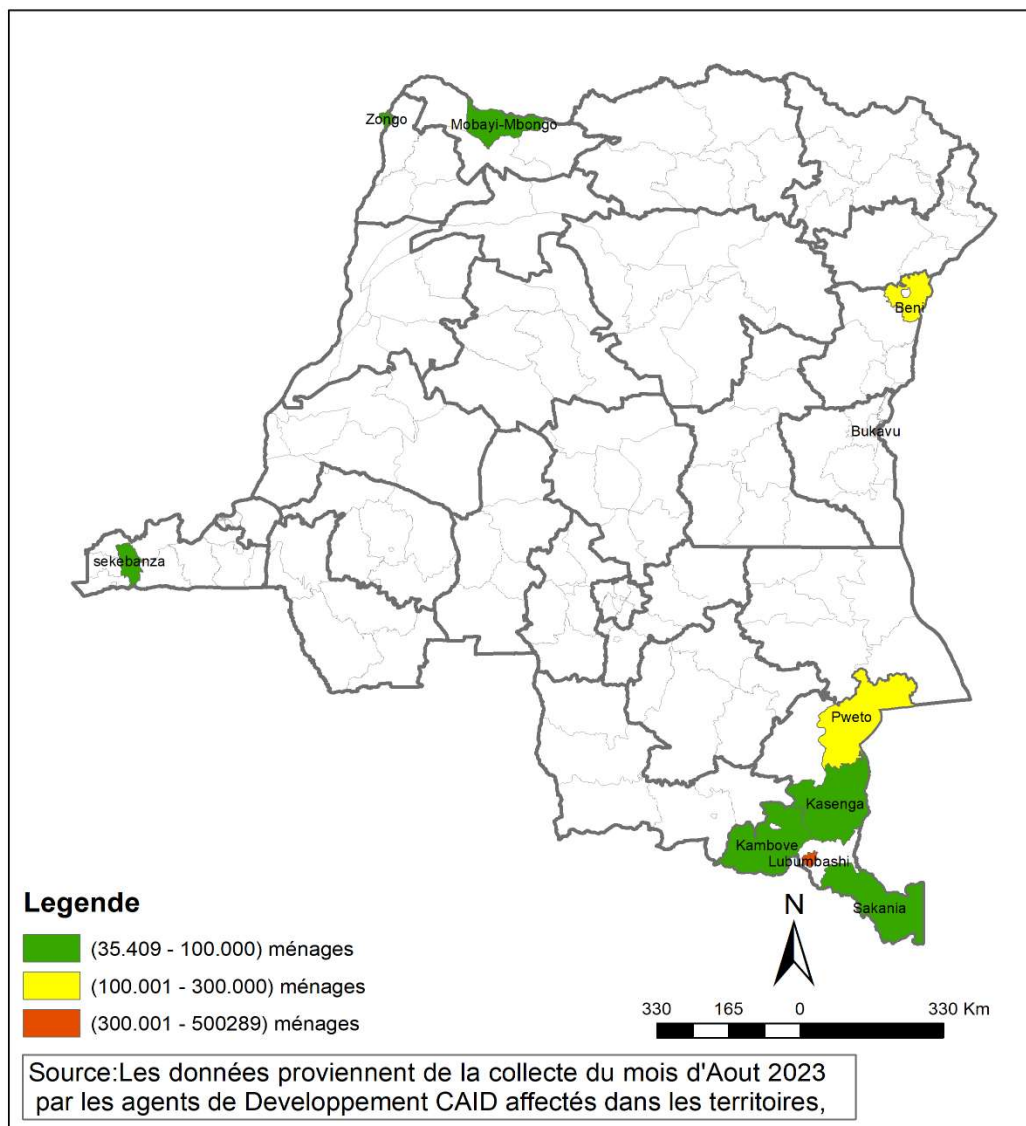
L'approche de notre travail a reposé sur une dynamique participative basée sur les entretiens et des réunions réalisés à l'échelle des Villes/Territoires, données collectées par les Agents en Développement de la CAID déployés dans les 145 Territoires ensuite centralisées par les Coordonnateurs Provinciaux. Sur les 145 Territoires et 33 Villes notre échantillon relatif aux entités concernées par cette évaluation ont été de six (6) Territoires et de quatre (4) Villes, ce qui fait un total de 10 Entités sur l'ensemble du Pays.

## 1.4. DESCRIPTION SITUATIONNELLE DES ENTITES TERRITORIALES DECENTRALISEES CONCERNEES

En effet, six (6) Territoires sur cent quarante-cinq (145) sont concernés par ces opérations et quatre (4) Villes sur trente-trois (33) également. Notons que sept (7) de nos entités importent l'énergie électrique contre seulement trois (3) qui l'exportent.



### Ménages des Villes et territoires concernés par les importations et exportations de l'électricité en RDC



**Tableau 1 : Entités importateur et exportateur de l'énergie électrique**

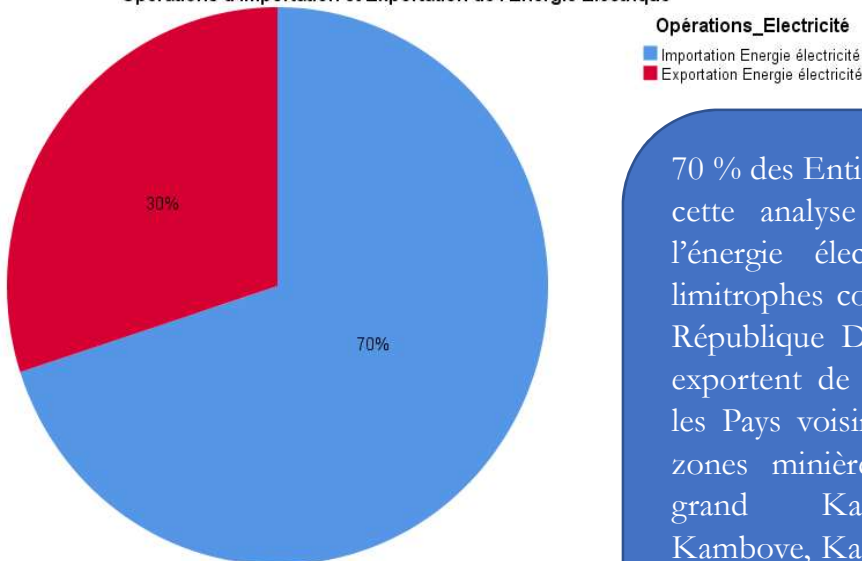
Province	Territoire	Ville	Importation	Exportation
Sud-Ubangi	Zongo		x	
Nord-Ubangi	Mobayi-Mbongo			x
Haut Katanga		Lubumbashi	x	
	Kasenga		x	
	Kambove		x	
	Pweto		x	
	Sakania		x	
Nord-Kivu		Beni	x	
Sud-Kivu		Bukavu		x
Kongo Central	Sekebanza			x

Source : CAID, Octobre 2023

C'est ainsi qu'en rapport avec les activités des importations et exportations de l'électricité en RDC avec ces pays limitrophes se présentent de la manière ci-dessous :

- ♣ Pour les Territoire de Mobayi-Mbongo et la Ville de Zongo, c'est avec la République Centrafricaine ;
- ♣ Pour les Territoire de Kasenga, Pweto, Sakania, Kambove et la Ville de Lubumbashi, c'est à partir de la République de la Zambie ;
- ♣ Pour les Villes de Beni et Bukavu, c'est à partir de la République de l'Ouganda du Rwanda, et du Burundi ;
- ♣ Pour le Territoire de Sekebanza, c'est à partir de la République de la Zambie encore, mais en passant par le poste de KASUMBALESA.

Opérations d'Importation et Exportation de l'Energie Electrique



70 % des Entités mis en évidence pour cette analyse sont importateurs de l'énergie électrique dans les Pays limitrophes contre 30 des zones de la République Démocratique du Congo exportent de l'énergie électrique vers les Pays voisins. En outre, toutes les zones minières/industrielles de l'Ex grand Katanga (Lubumbashi, Kambove, Kasenga, Pweto et Sakania) sont importatrices indépendamment de la pression démographique.

Les Territoires de Mobayi-Mbongo et de Sekebanza sont en prédominance agricole avec une demande industrielle d'énergie électrique faible et cette situation pourrait s'expliquer par l'existence des exportations de l'énergie électrique dans les zones.

Il y a lieu de noter que la participation d'offre des services électrique de chacune des nations citées n'est pas forcément la même. Pour certains, elles interviennent comme pays auprès duquel la RDC importe, alors que, d'autres comme nation à travers lesquelles la RD Congo offre l'électricité c'est-à-dire exportateur.

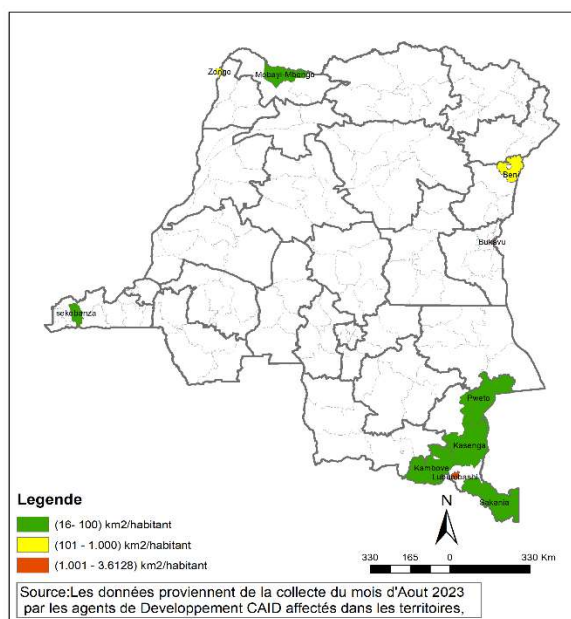
**Tableau 2** : Population et type d'infrastructure énergétique

Province	Territoire/ Ville	Superficie En km <sup>2</sup>	Densité Hab/km <sup>2</sup>	Population	Ménages	Type Infrastructure Energétique
Haut-Katanga	Lubumbashi	747	3147,74	2 351 360	500 289	Centrale Hydro-Electrique
Haut-Katanga	Kambove	21 178	18,09	383 139	81 519	Centrale Hydro-Electrique
Haut-Katanga	Kasenga	26 676	16,52	440 794	93 786	Centrale Hydro-Electrique
Haut-Katanga	Pweto	22 673	24,19	548 516	116 706	Centrale Hydro-Electrique
Haut-Katanga	Sakania	21 677	16,20	351 197	74 723	Centrale Hydro-Electrique
Sud-Ubangi	Zongo	495	336,21	166 425	35 410	Centrale Hydro-Electrique
Nord-Kivu	Beni	7 484	133,69	1 000 560	212 885	Centrale Hydro-Electrique
Nord-Ubangi	Mobayi-Mbongo	10 078	22,45	226 211	48 130	Centrale Hydro-Electrique de Mobayi-Mbongo
Kongo Central	Sekebanza	3 620	76,23	275 962	58 715	Centrale Hydro-Electrique d'Inga
Sud-Kivu	Bukavu	45	36 128,56	1 625 785	345 912	Centrale Hydro-Electrique de Ruzizi 3

Source : CAID, Octobre 2023



Densité des Villes et territoires concernés par les importations et exportations de l'électricité en RDC





## 2. INFORMATIONS ANALYTIQUES ET DETAILLEES SUR LES OPERATIONS D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

La République Démocratique du Congo reçoit l'énergie électrique de la République de la Zambie, l'Ouganda et la République Centrafricaine, alors que la République du Rwanda et le Burundi sont parmi les pays qui reçoivent l'énergie électrique de la RDC.

### 2.1. *Production et opérations électrique*

L'électricité produit par la République de la Zambie, l'Ouganda desserve les Territoires de Kambove, Kasenga, Pweto, Sakania, la Ville de Lubumbashi, contribuant ainsi aux activités minières et industrielles des zones, à Beni pour renforcer les activités de transformations des PME/PMI et pour la ville de Zongo dans la Province du Sud-Ubangi en usage beaucoup plus domestique. En revanche l'électricité produit par la Centrale hydro-électrique de Mobayi-Mbongo desserve la Préfecture de Basse-Kotto en République Centrafricaine, celui produit par la Centrale Hydro-électrique d'INGA est offert en République de la Zambie et celui de la Ruzizi 3 desserve certaines régions de la République du Rwanda et du Burundi.

**Tableau 3 :** *Import-Export & production de l'énergie électrique*

Territoire & Ville		Electricité Produit	
		Valide	Invalide
<b>Kambove</b>	<i>Importation électricité</i>	oui	non
<b>Kasenga</b>	<i>Importation électricité</i>	oui	non
<b>Pweto</b>	<i>Importation électricité</i>	oui	non
<b>Sakania</b>	<i>Importation électricité</i>	oui	non
<b>Mobayi-Mbongo</b>	<i>Exportation électricité</i>	oui	non
<b>Sekebanza</b>	<i>Exportation électricité</i>	oui	non
<b>Lubumbashi</b>	<i>Importation électricité</i>	oui	non
<b>Bukavu</b>	<i>Exportation électricité</i>	oui	non
<b>Beni</b>	<i>Importation électricité</i>	oui	non
<b>Zongo</b>	<i>Importation électricité</i>	oui	non

**Source :** CAID, Octobre 2023

### 2.2. *Nombre entreprise et production de l'énergie électrique*

Environ en moyenne une seule entreprise congolaise assure la production de l'énergie électrique exportée dans les Pays limitrophes surtout, pour le Territoire de Sekebanza, Mobayi-Mbongo et la Ville de Bukavu, mais pour les autres Entités de la RDC, elles sont importatrices de l'énergie électrique produite par les Pays voisins.

**Tableau 4 :** *Entreprise et production de l'énergie électrique*

Territoire/Ville		Nombre Entreprise	Electricité_Produit	
			Valide	Invalide
<b>Mobayi-Mbongo</b>	<i>Entreprise_de_Production</i>	0-5	Oui	Non
<b>Sekebanza</b>	<i>Entreprise_de_Production</i>	0-5	Oui	Non
<b>Bukavu</b>	<i>Entreprise_de_Production</i>	5-10	Oui	Non

**Source :** CAID, Octobre 2023

### 2.3. *Nationalités des Prestataires en électricité*

Dans ces activités, trois entreprises étrangères soit 67% contre deux entreprises nationales représentant 33% dont l'une fait partie de la gestion du secteur électricité dans la sous-région du Grand Lac.

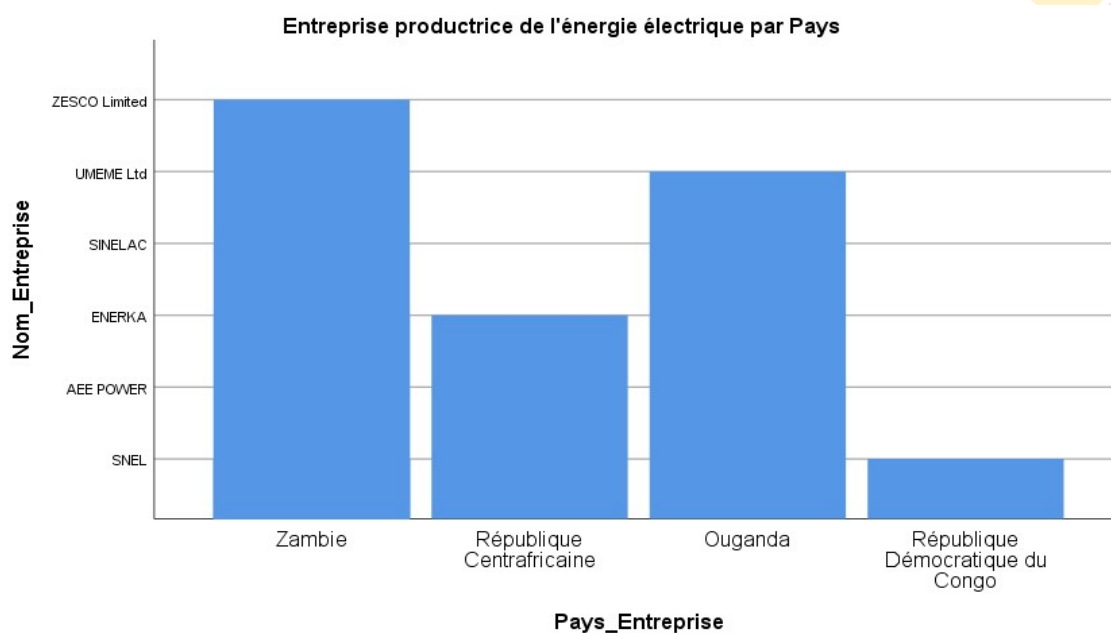
**Tableau 5 :** *Origine de l'entreprise*

Territoire	Entreprise	Nationalité_Entreprise		Total
		Nationale	Etrangère	
<b>Kambove</b>	<i>SNEL</i>	100%	0%	100,0%
<b>Kasenga</b>	<i>SNEL</i>	100%	0%	100,0%
<b>Pweto</b>	<i>SNEL</i>	100%	0%	100,0%
<b>Sakania</b>	<i>SNEL</i>	100%	0%	100,0%
<b>Mobayi-Mbongo</b>	<i>ENERKA</i>	0%	100%	100,0%
<b>Sekebanza</b>	<i>SNEL</i>	100%	100%	100,0%
<b>Lubumbashi</b>	<i>ZESCO Limited</i>	0%	100%	100,0%
<b>Bukavu</b>	<i>SINELAC</i>	100%	0%	100,0%
<b>Beni</b>	<i>UMEME Ltd</i>	0%	100%	100,0%
<b>Zongo</b>	<i>ENERKA</i>	0%	100%	100,0%

**Source :** CAID, Octobre 2023

La Société Nationale d'Electricité (SNEL) et la SINELAS sont les seuls qui assurent les opérations d'exportations de l'énergie électrique avec aussi ZESCO Limited et, ENERKA et UMEME Ltd en contre partie des importations, sociétés étrangères couvrant la fourniture en desserte électrique pour les entités de la République Démocratique du Congo.

**Graph 1 : Pays et Entreprise productrice en énergie électrique**



#### 2.4. Nature des Entreprises en Electricité

Il est à noter que la nature des entreprises fournisseurs de l'énergie électrique en République Démocratique du Congo, en République Centrafricaine, en République de la Zambie, au Rwanda et au Burundi sont du domaine public de l'Etat pour la plupart, mais seulement et alors qu'en République de l'Ouganda, l'entreprise UMEME Ltd appartienne aux Opérateurs économiques privé qui contribuent aux recettes nationale de leur Pays d'origine.

**Tableau 6 : Domaine des Entreprises**

Territoire/Ville	Pays appartenance de la Société	Entreprise	Nature_Entreprise	
Lubumbashi	République Démocratique du Congo	SNEL	Public	
Bukavu	République Démocratique du Congo	SNEL	Public	
Beni	République de l'Ouganda	UMEME Ltd		Privé
Zongo	République Démocratique du Congo	SNEL	Public	
Kambove	République Démocratique du Congo	SNEL	Public	
Kasenga	République Démocratique du Congo	SNEL	Public	
Pweto	République Démocratique du Congo	SNEL	Public	
Sakania	République Démocratique du Congo	SINELAC	Public	
Mobayi-Mbongo	République Centrafricaine	ENERKA	Public	
Sekebanza	République de la Zambie	ZESCO Limited	Public	

**Source :** CAID, Octobre 2023

## 2.5. Partenariat dans le secteur Electricité

Dans l'ensemble 60% des Entreprises évoluent dans le partenariat public-Privé contre 30% seulement dans le partenariat Prive-Privé mais avec une seule société de la République de l'Ouganda en l'occurrence UMEME Ltd, La SNEL dispose à lui seule 80% , ENERKA 50% et ZESCO Limited respectivement dans le partenariat public-privé contre 20% de la SNEL, 50% d'ENERKA, 100% de la SINELAC pour le partenariat public-public.

**Tableau 7 : Type de Partenariat**

Territoire/Ville	Entreprise	Type Partenariat			Total
Kambove	SNEL	Partenariat Public-Privé			
Kasenga	SNEL	Partenariat Public-Privé			
Pweto	SNEL	Partenariat Public-Privé			
Sakania	SNEL	Partenariat Public-Privé			
Mobayi-Mbongo	ENERKA		Partenariat Public-Public		
Sekebanza	SNEL		Partenariat Public-Public		
Lubumbashi	ZESCO Limited	Partenariat Public-Privé			
Bukavu	SINELAC		Partenariat Public-Public		
Beni	UMEME Ltd			Partenariat Privé-Privé	
Zongo	ENERKA	Partenariat Public-Privé			
	SNEL	80%	20%	0%	100%
	ENERKA	50%	50%	0%	100%
	SINELAC	0%	100%	0%	100%
	UMEME Ltd	0%	0%	100%	100%
	ZESCO Limited	100%	0%	0%	100%
	<b>TOTAL</b>	<b>60%</b>	<b>30%</b>	<b>10%</b>	<b>100%</b>

**Source :** CAID, Octobre 2023

## 2.6. Capacité initiale de production de l'énergie électrique

Soulignons que, toutes les Centrales Hydro-électriques qui opèrent dans le cadre des opérations sur les importations et exportations de l'énergie électrique, produisent chacune une capacité au-delà de 200 Kilowatt soit plus de 0,2 Mégawatt d'énergie électrique afin de satisfaire la demande d'une entité selon le tableau ci-dessous.

**Tableau 8 : Production de l'énergie électrique**

Territoire/Ville	Production Electricité	kw_Produit					
		0-20 kw	20-50 kw	50-100 kw	100-150 kw	150-200 kw	200 kw et +
<i>Kambove</i>	<i>Electricité_Produit</i>						Oui
<i>Kasenga</i>	<i>Electricité_Produit</i>						Oui
<i>Pweto</i>	<i>Electricité_Produit</i>						Oui
<i>Sakania</i>	<i>Electricité_Produit</i>						Oui
<i>Mobayi-Mbongo</i>	<i>Electricité_Produit</i>						Oui
<i>Sekebanza</i>	<i>Electricité_Produit</i>						Oui
<i>Lubumbashi</i>	<i>Electricité_Produit</i>						Oui
<i>Bukavu</i>	<i>Electricité_Produit</i>						Oui
<i>Beni</i>	<i>Electricité_Produit</i>						Oui
<i>Zongo</i>	<i>Electricité_Produit</i>						Oui

**Source :** CAID, Octobre 2023**2.7. Capacité distribuée et Commercialisée**

Les Centrales Hydro-électriques qui produisent de l'énergie électrique, transportent et commercialisent une capacité de plus ou moins 50 Kilowatt soit 0,05 Mégawatt d'énergie électrique pour la Ville de Zongo dans le Sud-Ubangi et entre 100 à 150 Kilowatt pour les autres entités.

**Tableau 9 : Transport et commercialisation de l'énergie électrique**

Territoire	Production Electricité	kw_Transporter et Commercialiser					
		0-20 kw	20-50 kw	50-100 kw	100-150 kw	150-200 kw	200 kw et +
<i>Kambove</i>	<i>Electricité_Transp &amp; Comm</i>				Oui		
<i>Kasenga</i>	<i>Electricité_Transp &amp; Comm</i>				Oui		
<i>Pweto</i>	<i>Electricité_Transp &amp; Comm</i>				Oui		
<i>Sakania</i>	<i>Electricité_Transp &amp; Comm</i>				Oui		
<i>Mobayi-Mbongo</i>	<i>Electricité_Transp &amp; Comm</i>				Oui		
<i>Sekebanza</i>	<i>Electricité_Transp &amp; Comm</i>				Oui		
<i>Lubumbashi</i>	<i>Electricité_Transp &amp; Comm</i>				Oui		
<i>Bukavu</i>	<i>Electricité_Transp &amp; Comm</i>				Oui		
<i>Beni</i>	<i>Electricité_Transp &amp; Comm</i>				Oui		
<i>Zongo</i>	<i>Electricité_Transp &amp; Comm</i>			Oui			

**Source :** CAID, Octobre 2023



# LIMITES DE L'ETUDE

Cette étude a connu comme difficultés, l'absence de toutes les informations souhaitées et voulues pour approfondir d'une manière très détaillé toutes les opérations qui impliquent différentes activités entrant dans le cadre d'importations et exportations de l'énergie électrique.

Nous avons manifesté les vœux de l'amélioration dans les prochaines collectes pour le secteur de l'énergie électrique.

# CONCLUSION

L'objectif de ce travail était donner des informations situationnelles sur le plan analytique en rapport avec les opérations d'importations et d'exportations de l'énergie électrique de certaines entités de la RDC pouvant contribuer au renforcement des opportunités d'affaires du secteur afin de donner de l'impulsion nécessaire au développement des Territoires.

En effet, Six (6) Territoires sur cent quarante-cinq (145) sont concernés par ces opérations et quatre (4) Villes sur trente-trois (33) également. Notons que sept (7) de nos entités importent l'énergie électrique contre seulement trois (3) qui l'exportent.

A ce propos, la République Démocratique du Congo reçoit l'énergie électrique de la République de la Zambie, l'Ouganda et de la République Centrafricaine, alors que la République du Rwanda et le Burundi sont parmi les pays qui bénéficient de l'énergie électrique de la RDC.

Ainsi, les résultats montrant que, trois entreprises étrangères soit 67% contre deux entreprises nationales soit 33% dont l'une fait partie de la gestion du secteur électricité dans la sous-région du Grand Lac avec 60% des Entreprises qui évoluent dans le partenariat public-Privé contre 30% seulement dans le partenariat Privé-Privé avec une seule société de la République de l'Ouganda en l'occurrence UMEME Ltd. La SNEL dispose à lui 80%, ENERKA 50% et ZESCO Limited respectivement dans le partenariat public-privé contre 20% de la SNEL, 50% d'ENERKA, 100% de la SINELAC pour le partenariat public-public produisant une capacité au-delà de 200 Kilowatt soit plus 0,2 Mégawatt, transportent et commercialisent une capacité de plus ou moins 50 Kilowatt soit 0,05 Mégawatt d'énergie électrique.

Dès lors, beaucoup d'entités frontalières de la République Démocratique du Congo restent toujours sans électricité malgré les efforts consentis pour la promotion des opérations d'importations et de l'exploitation de l'énergie électrique.

# RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES ET D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Faire accéder à plusieurs personnes en RDC et dans les Pays limitrophes à une énergie durable et relever leur niveau de vie demeure toujours un défi pour les pays en développement. Dans cette optique, on peut citer un pays frontalier avec qui nous échangeons de l'énergie électrique et qui a usé de bonnes pratiques ayant permis des avancées dans l'électrification rurale par des solutions hybrides faisant intervenir diverses options énergétiques (*conventionnelles et renouvelables*) dans un environnement institutionnel, législatif et réglementaire favorable.

## 1. Bonnes pratiques

Zambie	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Mise en place d'un plan directeur d'électrification rurale ;</li> <li>♣ Electrification décentralisée par énergies renouvelables.</li> </ul>	20% des pôles économiques ruraux ont pu être électrifiés
--------	---	--

## 2. Facteurs clés

Zambie	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Une Politique National d'Énergie (NEP) qui décrit bien la gouvernance énergétique ;</li> <li>♣ Des travaux sur les Technologie des Energies Renouvelables adaptées aux réalités du pays entrepris par le CEEZ, un centre de référence ;</li> <li>♣ Des avantages comparatifs dans la filière biodiésel.</li> </ul>	Le concept de « Rural Growth Centers » est un modèle de décentralisation économique accompagnée par les Technologie des Energies Renouvelables, De plus, le pays a su s'appuyer sur ses ressources et atouts, notamment la biomasse.
--------	---	--



### 3. Orientations politiques et stratégiques - Esquisse d'une note de politique de développement du secteur énergie électrique

#### 3.1. Au niveau des provinces et Territoires

Les études diagnostiques des différentes Territoires ont montré leurs atouts ou potentiels énergétique avec l'application des Technologies des Energies Renouvelables (TER) appropriées devant permettre de stimuler leur développement afin de miser sur le coût d'opportunité en énergie électrique en RDC. A partir de ces atouts, des orientations stratégiques devant contribuer au développement des Territoires.

**Table 10 : Orientations stratégiques par province et Territoires**

Province	Territoire/Ville	Orientations stratégiques
<b>Sud-Ubangi</b>	<i>Zongo</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Aménagement des champs solaires pour desservir les hôpitaux, les écoles, les bureaux administratifs et l'éclairage public ;</li> <li>♣ Développement des applications solaires et d'une industrie locale d'assemblage de panneaux solaires ;</li> <li>♣ Développement des infrastructures hydroélectriques (pico, micro, mini et centrales) ;</li> <li>♣ Biomasse et bioénergie à base de résidus.</li> </ul>
<b>Nord-Ubangi</b>	<i>Mobayi-Mbongo</i>	
<b>Haut Katanga</b>	<i>Lubumbashi</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Aménagement des champs solaires et/ou petits systèmes solaires pour desservir les hôpitaux, les écoles, les bureaux administratifs et l'éclairage public ;</li> <li>♣ Développement des infrastructures hydroélectriques (pico, micro, mini et centrales) ;</li> <li>♣ Développement des métiers de la petite hydraulique ;</li> <li>♣ Développement d'aérogénérateurs de petite et moyenne puissance ;</li> <li>♣ Reboisement des essences à croissance rapide (acacia, anacardier, etc.) ;</li> <li>♣ Aménagements durables des forêts ;</li> <li>♣ Organisation et modernisation de la filière bois énergie ;</li> </ul>
	<i>Kasenga</i>	
	<i>Kambove</i>	
	<i>Pweto</i>	
	<i>Sakanian</i>	

Province	Territoire/Ville	Orientations stratégiques
		<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Développement de la filière biocarburants valorisation des résidus agricoles et la géothermie.</li> </ul>
<b>Nord-Kivu</b>	<i>Beni</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Développement des infrastructures hydroélectriques (pico, micro, mini et centrales) ;</li> <li>♣ Développement des métiers de la petite hydraulique ;</li> <li>♣ Valorisation des résidus animaux (biogaz) et de la géothermie ;</li> <li>♣ Développement d'aérogénérateurs de petite et moyenne puissance.</li> </ul>
<b>Sud-Kivu</b>	<i>Bukavu</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Développement des infrastructures hydroélectriques (pico, micro, mini et centrales) ;</li> <li>♣ Développement des métiers de la petite hydraulique ;</li> <li>♣ Valorisation des résidus animaux (biogaz) et de la géothermie ;</li> <li>♣ Développement d'aérogénérateurs de petite et moyenne puissance.</li> </ul>
<b>Kongo Central</b>	<i>Sekebanza</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Développement des filières bioénergies (biomasse et biocarburants à partir des déchets végétaux et ménagers) ;</li> <li>♣ Bioélectricité à partir de la bagasse à travers un partenariat avec la SNEL ;</li> <li>♣ Développement des pico et micro centrales hydrauliques.</li> </ul>



© Cellule d'Analyses des Indicateurs de Développement  
**Octobre 2023**



Immeuble Semois, ailes 2, 7ème étage, Cité Administrative, Place Le Royal, 65 Boulevard du 30 juin Kinshasa/Gombe



(+243) 990 256 283



contact@caid.cd